

Image not found or type unknown



Compteur divisionnaire sur parcelle sur camping

Par **Cath63**, le **08/02/2015** à **15:54**

Bonjour

Nous louons une parcelle dans un camping une étoile ou nous avons notre mobil home , nous louions jusque maintenant 130eur/mois la parcelle eau et électricité comprise , je viens de recevoir les nouvelles règles .

le loyer passe a 115eur/ mois en contrepartie il a été demandé a chaque locataires d'installer un compteur divisionnaire eau et un compteur divisionnaire électricité individuel installé a notre charge , on doit posséder un sanibroyeur avant le 01/05 afin de soulager le réseau !!

Tous cela est il légale ?

Merci